

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1936 concernant les Service Etat.

n° 1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 décembre 1965

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1966

Date du numéro

1 janvier 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Abdi Douksieh Ali l'autorisation préalable de construire un immeuble à usage d'habitation à Ambouli (titre foncier n° 899). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.